



**PRÉFET
DE LA SARTHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la Coordination
des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial**

**Bureau de l'Environnement et de
l'Utilité Publique**

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

**sur la demande d'enregistrement présentée par l'EARL CIRON
au titre de la rubrique n°2102-1 de la nomenclature des installations classées
pour l'extension d'un élevage porcin se situant au lieu-dit « La Fourcherie » sur la commune du LUART,
avec mise à jour du plan d'épandage**

Par arrêté n°DCPPAT 2021-0012 du 26 janvier 2021, le préfet de la Sarthe a décidé d'une consultation du public concernant la demande présentée par l'EARL CIRON dont le siège social se situe au lieu-dit « La Fourcherie » 72390 » LE LUART, en vue d'obtenir une décision d'enregistrement au titre de la rubrique n°2102-1 de la nomenclature des installations classées, pour l'extension d'un élevage porcin se situant au lieu-dit « La Fourcherie » sur la commune du LUART, avec mise à jour du plan d'épandage.

Le projet prévoit notamment :

- la construction d'un bâtiment verraterie-gestante-maternité ;
- l'extension d'un bâtiment post-sevrage
- la construction d'un bâtiment engraissement ;
- la création d'une fosse à lisier ;
- la reconversion de la fosse à lisier de 102 m³ en réserve incendie ;

L'épandage concerne les communes de BEILLÉ, BOESSÉ-LE-SEC, DUNEAU, LE LUART, SAINT-MAIXENT, SCEAUX-SUR-HUISNE, TUFFÉ-VAL-DE-LA-CHÉRONNE, VOUVRAY-SUR-HUISNE.

Le dossier est mis à la consultation du public

du lundi 15 février 2021 au lundi 15 mars 2021 inclus

à la mairie du LUART

et sur le site internet des services de l'État en Sarthe

www.sarthe.gouv.fr

(rubriques « publications » - « consultations et enquêtes publiques » - sélectionner la commune de LE LUART)

Pendant la durée de cette consultation, le public peut formuler ses observations :

- sur un **registre ouvert à cet effet en mairie du LUART**, Rue Rolland du Luart 72390 LE LUART, aux jours et heures habituels d'ouverture des services au public, durant la période de consultation, à savoir :

- Le Lundi : de 09h00 à 12h00
- Le Mardi : de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30
- Du Mercredi au Samedi : de 09h00 à 12h00

(à l'exception des jours fériés et de fermeture exceptionnelle de la mairie au public)

- en s'adressant au préfet de la Sarthe, par lettre (direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - Bureau de l'environnement et de l'utilité publique) ou **par voie électronique** (pref-utilite-publique@sarthe.gouv.fr) en précisant dans le sujet du message électronique l'objet de la consultation.

A l'issue de la procédure, le préfet de la Sarthe prendra un arrêté d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières, ou un arrêté de refus, ou engagera une instruction de la demande selon la procédure d'autorisation, assujettie à étude d'impact, étude de dangers et enquête publique.

Place Aristide Briand – 72041 LE MANS Cedex 9 –

Standard : 02 43 39 72 72 - Télécopie : 02 43 28 24 09 - Serveur vocal : 02 43 39 70 00

www.sarthe.gouv.fr – pref-mail@sarthe.gouv.fr - Twitter : @Prefet72 - Facebook : Préfecture de la Sarthe